

Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie décideur en entreprise non soumise à agrément. Finalité premier certificat



Objectifs généraux de l'action de formation

Acquérir ou consolider les connaissances en matière :

- De réglementation et sécurité environnementale (4h)
- De prévention des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public, (4h)
- De réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives, (5h).

Le programme, durées et modalités de formation sont définis précisément par l'arrêté (et ses annexes) du 29 août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel et la note de service DGER/SDPFE/2016-731.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5655/>

Séance n° 1

Objectifs pédagogiques :

Connaître la réglementation et la sécurité environnementale.

Contenus :

Cadre réglementaire français. Produits autorisés et produits illégaux. - Autorisation de mise sur le marché. Réglementation du transport et du stockage. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur...

Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.

Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage).

Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement.

Séance n° 2

Objectifs pédagogiques :

Connaître les risques sur la santé de l'applicateur et sur les espaces ouverts au public.

Contenus :

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Dangerosité des produits :

Catégories de populations sensibles.

Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.

Principales mesures de prévention.

Séance n° 3

Objectifs pédagogiques :

Connaître les méthodes de réduction de l'usage et les méthodes alternatives.

Contenus :

Techniques alternatives. Méthodes et produits de bio contrôle utilisant des mécanismes naturels. Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.). Systèmes réduisant les risques de bio agressions. Choix d'espèces résistantes ou adaptées à l'environnement. Systèmes de production intégrés.

Raisonnement des interventions.

Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

Séance n° 4

Objectifs pédagogiques :

Vérification des connaissances (1h).

Contenus :

Réalisation d'un QCM de 30 questions.

Taux de réussite des années précédentes : 100 %

Validation de la formation par la remise d'une attestation de présence et d'un bordereau de score.

Dates et lieu prévus :

Nous consulter

Intervenants :

Mme Céline ROBAIL, animatrice PAC/Environnement à la FDSEA 62

Mme Claire QUANDALLE animatrice syndicale FDSEA 62
Un conseiller PV de la Chambre d'Agriculture.

Durée : 14h00

Pré-requis : Aucun

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

100 % présentiel
Présentation visuelle et orale, échanges avec les intervenants.
Un support de formation est remis systématiquement à chaque participant.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des connaissances par QCM de 30 questions. Pour valider le certificat, 15 réponses justes sur 30 sont nécessaires.

Responsable de stage :

Mme Véronique LENGAGNE

Coût : 275 € par participant ou 50 € pour les éligibles au VIVEA.



Financement possible avec CPF.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap, nous contacter.

V3 Date : 05/09/2022



FDSEA du Pas-de-Calais - 54/56, avenue Roger Salengro- B.P. 90136

62054 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex

N° d'activité : 31620155462

Tél : 03-62-61-42-01/ Mail : vlengagne@fdsea62.fr

Retrouvez nos modalités et notre bulletin d'inscription sur le lien :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfHtXmNUjL92ahC4RqYUCUI91V_dQeVzH_hvdK7bU=sf_link